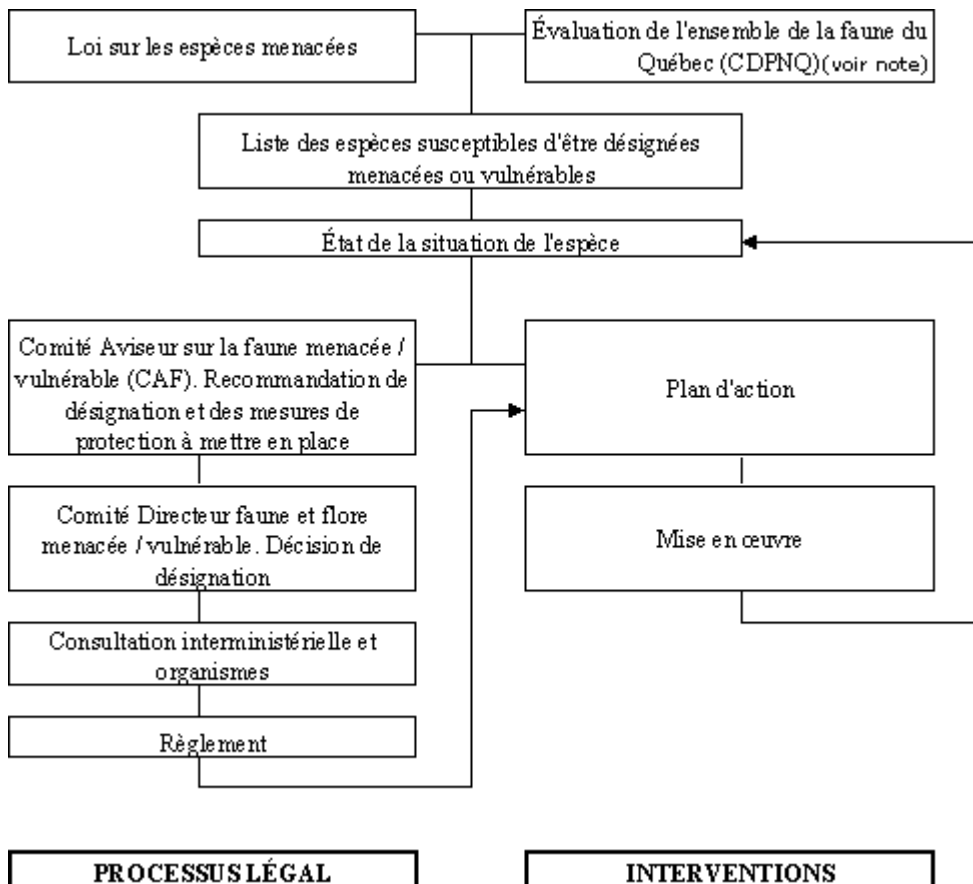


De: Cossette, Stéphane
Envoyé: 22 mai, 2003 13:34
À: Boudreault, David
Objet: Complément d'informations
M. le président,

Suite à une question qui a été posée lors des audiences publiques sur les aires protégées des Monts-Groulx et l'Île René-levasseur au sujet du statut du caribou forestier, je me suis informé pour avoir des précisions. Présentement, deux populations ont un statut légal. La population de la Gaspésie est désignée vulnérable et la population de Val-d'Or est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Comme nous avons mentionné lors des audiences, des démarches sont entreprises pour que les populations de caribous de la Côte-Nord, des Grands-Jardins et de Val-d'Or soient désignées vulnérables. Plusieurs étapes sont déjà franchies: les consultations sont faites auprès du comité aviseur, du comité directeur et des différents ministères. J'ai joint le processus de désignation afin que vous puissiez identifier les étapes. Le décret devrait être effectif d'ici 1 an et demi.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter Mme Isabelle Gauthier à la direction du développement de la faune. Tél: 521-3875 poste 4391, ou consulter le sites Internet de la FAPAQ à l'adresse suivante: http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/etu_rec/esp_mena_vuln/index.htm



Stéphane Cossette
Société de la faune et des parcs du Québec
Direction de la planification des parcs
675 boul René-Lévesque-est 10e étage boîte 94
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél: (418) 521-3935 poste 7020
Fax: (418) 528-0834
Courriel: stephane.cossette@fapaq.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.